

Commune de Saint Maurice

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Le Président,

Jean-Marc RIEBEL



Pièce n°6

Orientations d'Aménagement et de Programmation

DOSSIER APPROUVE
20 Juin 2019

Communauté de Communes de la vallée de Villé
1 rue principale 67220 BASSEMBERG
Tél : 03.88.58.91.65
www.valleedeville.fr
E-mail : contact@valleedeville.fr

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE**
9 rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél 03 88 21 48 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org

Orientations d'Aménagement de Programmation

Secteur STEINBERG

I. Programmation

- Habitat permettant la mixité sociale et urbaine
- Acquisition de la friche agricole par la commune et utilisation de parcelles communales pour une opération de logements collectifs
- Espace public à aménagements succincts au Nord-Est (sentier piétons arboré avec les arbres existants + noue ou fossé)

II. Principes d'aménagement et conditions d'urbanisation

Insertion paysagère et architecturale

- Construction dans la pente
- Mode d'implantation et traitement des façades pour bénéficier d'un ensoleillement optimal
- Toits-terrasse possible avec végétalisation (au moins partiellement), à mixer avec les habitations à toit pentu

Schéma d'aménagement des Orientations d'Aménagement et de Programmation



Légende

- périmètre de l'OAP
- habitat
- voie existante
- voie arborée à créer – phase 1
- voie arborée à créer – phase 2
- chemin existant
- chemin arboré à créer
- noue ou fossé végétalisé à créer
- exutoire vers rivière
- boisement, bosquet à conserver / à créer
- ligne de vergers en fond de parcelles
- espace naturel à préserver
- petit patrimoine existant
- cône de vue à conserver / valoriser

Desserte et organisation viaire

- Bouclage du système viaire dans la première phase rue de l'Eglise/rue des Mésanges
- Bouclage du système viaire à terme avec comme épine dorsale le « chemin du Kappelenweg »
- Voies étroites (d'esprit champêtre) et de type « zone de rencontre »
- Aménagement du chemin creux « chemin du Kappelenweg » (gestion du talus et passage des réseaux AEP et assainissement)

Mesures d'intégration environnementale

- 2 espaces naturels à préserver, en maintenant le plus possible les arbres existants
- Replanter sur l'ensemble du site autant d'arbres fruitiers qu'il en existe actuellement (au minimum)
- Arbres fruitiers d'essence locale sur les parcelles privilégiés
- Essences végétales locales et favorables à la biodiversité
- Noue/fossé de récolte des pluies en lisière Nord (haut de pente du site) en maintenant le plus possible les arbres existants
- Clôtures perméables à la petite faune

